



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 57932

Texte de la question

M Jacques Godfrain attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur la nécessité de créer, à l'instar de ce qui existe déjà dans d'autres pays de la Communauté européenne, un « service de recherche » en matière de fraudes commises à l'aide de l'outil informatique. Les préjudices liés au crime informatique augmenteront de 7 à 10 p 100 par an d'ici l'an 2005 pour s'élever à cette époque à environ 20 milliards de francs. Il serait donc urgent de donner les moyens humains et matériels aux services de police concernés, ne serait-ce que pour organiser une étude constante dans un domaine où la technique ne cesse d'évoluer.

Texte de la réponse

Reponse. - Les réflexions d'ensemble sur la politique nationale en matière de sécurité informatique relèvent du Premier ministre, précisément de la délégation interministérielle pour la sécurité des systèmes d'information. De nombreux organismes du secteur privé contribuent également à renforcer la sensibilisation à la fraude et aux moyens de la combattre, tel le Club de la sécurité informatique français. Par ailleurs, des actions de coopération ont, d'ores et déjà, été lancées au sein de la Communauté européenne. Pour ce qui le concerne, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, précisément la sous-direction des affaires économiques et financières de la direction centrale de la police judiciaire, a mis en œuvre depuis le début de l'année 1984 un cycle de formation relatif aux enquêtes en matière de fraudes informatiques. Actuellement, plus de cent commissaires et inspecteurs de tout grade, repartis dans l'ensemble des services centraux et régionaux de la police judiciaire, ont suivi ce cycle de formation. Pour autant, la nécessité d'une structure spécifique à compétence nationale pour appréhender ce domaine de criminalité, aussi bien son étude et son suivi technique en constante évolution que sa répression, demeure. Sa mise en place fait, actuellement, l'objet d'une étude sur le plan budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57932

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2180